

Mardi, 2 février 2016

## COMMUNIQUÉ

### Quotas de baccalauréats technologiques en IUT

Si quotas signifie "*passer d'une démarche de concertation à une démarche contrainte*" et du même coup déresponsabiliser les IUT, les conséquences pourraient être dramatiques :

- Une démobilisation et démotivation des équipes pédagogiques qui s'investissent dans une politique volontariste d'accueil des bacs technologiques en IUT depuis des années
- Un frein aux initiatives locales et nationales qui portent des interactions fortes et constructives entre lycées et IUT
- Une remise en question du rôle du conseil d'institut qui fixe les capacités d'accueil en bonne intelligence et en cohérence avec l'offre de formation locale.
- Si les critères de recrutement sont remis en cause (comme c'est déjà le cas pour les 10% meilleurs bacheliers) nous irons à la catastrophe en termes de réussite.

#### Le vrai problème est la réussite de ce public

Il ne suffit pas d'imposer des pourcentages à l'entrée, encore faut-il se donner les moyens de les faire réussir (le taux de réussite en bac technologique est de 20 à 25% inférieur au bac général si aucun accompagnement supplémentaire n'est prévu).

Le nombre de bacheliers technologiques n'augmente pas, il faut travailler à la **valorisation de la filière technologique dès le collège et la classe de seconde** (les IUT sont engagés dans cette démarche) pour mettre fin à l'orientation par l'échec, qui reste un fléau de notre système éducatif. Qu'en est-il du bilan de la réforme du bac technologique ?

Sur 3 ans la progression est nette et l'infléchissement des chiffres de 2015 ne doit pas remettre en cause la démarche active du réseau sur ce sujet avec un plan d'action en cours d'élaboration. Faire ses preuves nécessite du temps, surtout quand on vise l'accueil **et la réussite**.

A l'autre bout de la chaîne, à la sortie du DUT ou de la Licence Professionnelle, le niveau d'exigence des entreprises ne baisse pas : pour ces futurs cadres intermédiaires, **notre environnement économique ne peut pas se permettre de perdre en expertise et en compétences**.

## Il est indispensable de maintenir un esprit de concertation

Le renvoi au Contrat d'Objectifs et de Moyens est une bonne chose pour donner de la cohérence au dispositif. Encore faut-il que les universités puissent flécher des moyens et ne se contentent pas de fixer des objectifs, comme c'est trop souvent le cas ces dernières années.

Nous continuons à militer pour une diversité des publics accueillis : 25% d'étudiants en réorientation (non pris en compte dans les calculs de pourcentages), des bacheliers généraux plus fragiles qui souhaitent "sécuriser" leur parcours. S'opposer à la liberté de choix des lycéens pour imposer des parcours tubulaires apparaît comme une démocratisation forcée de l'enseignement supérieur.

La loi stipule : "*Les pourcentages sont fixés en concertation avec les Président d'Université et les Directeurs des Instituts de Technologie...*" (article L612-3). Il est indispensable de maintenir un esprit de concertation, en particulier pour arrêter ces quotas à travers « un acte administratif » et poursuivre le travail en bonne intelligence avec le ministère, les rectorats, les lycées et les universités.

*Position de l'Assemblée des Directeurs d'IUT (ADIUT) en concertation avec l'Union Nationale des Présidents d'IUT (UNPIUT).*

### Contacts :

#### **Bernard LICKEL - Président de l'ADIUT**

bernard.lickel@unistra.fr  
06 80 62 53 11

#### **Rodolphe DALLE - Vice-Président de l'ADIUT**

rodolphe.dalle@univ-nantes.fr  
06 62 19 39 01

#### **Jean-Paul VIDAL - Président de l'UNPIUT**

jean-paulvidal@orange.fr